

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 3 février 2023
portant composition du comité ministériel de rémunération du ministère de la justice**

NOR : JUST2303413A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2006-1019 du 11 août 2006 modifié portant attribution d'une indemnité de performance en faveur des secrétaires généraux et des directeurs d'administrations centrales,

Arrête :

Article 1^{er}

Outre les membres de droit mentionnés au deuxième alinéa de l'article 4 du décret du 11 août 2006 susvisé, sont nommés membres du comité ministériel de rémunération du ministère de la justice :

M. Jean-Denis COMBREXELLE, directeur du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. François CORDIER, avocat général honoraire à la Cour de cassation ;

M. Denis PRIEUR, conseiller d'Etat honoraire.

Article 2

L'arrêté du 16 février 2021 portant composition du comité ministériel de rémunération du ministère de la justice est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 3 février 2023

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Chevrier', is positioned above the printed name.

C. CHEVRIER